

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 12 juin 2023

N° CM12062023-03
SG/CPG

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 6 juin 2023

Nombre de Conseillers : 28

Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPALT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme L. AVOINE

Procuration à

Mme I. BROSSET

M A. GUILLOTEAU

"

Mme M. DEVANNE

Mme M. LERAY

"

M N. RIPALT

Mme S. BÉNÉTEAU

"

M D. DOLÉ

Secrétaire : Mme MB VINCENT

OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2023 – ATELIERS PARTICIPATIFS DE LA MÛROISE

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

VU la décision du Maire n° SR/2022-004 du 23 juillet 2022, créant la régie de recettes et d'avances « Culture-Citoyenneté » n°168 002 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer un tarif pour la participation du public aux ateliers proposés par les artisans d'arts, à La Mûroise ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

FIXE à 8,00 € le montant de la participation par personne, par ateliers proposés à La Mûroise.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Marie-Bernadette VINCENT
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire